

Service du renseignement de sécurité

Je rappelle aux députés que le Congrès juif canadien a participé très activement à un débat que nous avons déjà tenu au Parlement sur la Constitution et la Charte des droits. C'est M. Irwin Cotler, professeur de droit à l'Université McGill, qui avait présenté à l'époque l'exposé du Congrès à titre de président de cet organisme. M. Cotler est un éminent porte-parole en matière de droits civils et de la personne ainsi qu'un conseiller juridique d'Anatol Chtcharanski, le célèbre dissident soviétique.

M. Cotler a été un adjoint du nouveau chef du parti libéral, M. Turner, alors que ce dernier était ministre de la Justice. Selon un long article paru dans le *Globe and Mail* d'hier, le P^r Cotler faisait partie de l'équipe recrutée par M. Turner lorsqu'il a été nommé ministre de la Justice. M. Turner voulait s'entourer de gens libéraux et progressistes qui s'intéressaient à des questions comme celle des droits civils. Le P^r Cotler était l'un des adjoints de M. Turner. L'article du *Globe and Mail* dit:

Le P^r Cotler a dit qu'au début, il se méfiait de son patron, s'imaginant qu'il ne prenait pas au sérieux des questions comme les libertés civiles ou la pauvreté auxquelles il prétendait vouloir s'attaquer.

M. Cotler s'est ravisé lorsqu'il a entendu M. Turner prononcer un discours percutant en faveur de la justice pour les pauvres.

Je me demande ce que penserait M. Cotler du projet de loi à l'étude. J'aimerais également connaître l'avis du nouveau chef du parti libéral à cet égard. M. Cotler ne s'est pas prononcé sur ce projet de loi, mais l'organisation dont il était président il y a encore un an environ l'a fait.

Je vais rappeler certaines des recommandations faites par le Congrès juif canadien, recommandations dont le solliciteur général n'a pas tenu compte. En ce qui a trait aux menaces envers la sécurité du Canada le Congrès a proposé de modifier le projet de loi de la façon suivante.

Le président suppléant (M. Guilbault): La présidence regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) a la parole.

● (1120)

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur le Président, le député qui m'a précédé a posé une question hypothétique: qu'est-ce que M. Turner ou M. Cotler, éminent juriste et spécialiste des droits civils, penserait de ce projet de loi? Pourquoi poser la question? L'opinion de M. Turner n'importe pas. Il n'y a rien de nouveau au sujet de M. Turner. Il préconise non pas un programme de réformes mais plutôt un rabâchage de vieux programmes.

M. Turner est maintenant chef du parti libéral. Nous avons été témoins de l'empressement indécent avec lequel tous les ministres flagorneurs du cabinet Trudeau se sont ralliés à lui dès le début de la campagne, parce qu'ils savaient que c'était une affaire montée. L'ordre établi avait garanti sa victoire.

Au député qui demande ce que M. Turner pense, je réponds que l'opinion de M. Turner n'importe pas. Ce qu'il faut se demander, c'est si le public achèterait un gouvernement d'occasion de cet homme.

Allan Borovoy n'est pas un illuminé, un lunatique ni un fou, c'est l'un des critiques les mieux avisés et les plus intelligents en matière de libertés civiles au Canada. D'après lui, le projet

de loi à l'étude constitue l'attaque la plus dangereuse contre les libertés civiles depuis la Confédération.

Parler de M. Turner, de la réforme et du nouveau parti libéral, ce n'est qu'un tas de balivernes. La première chose dont nous avons été témoins à la Chambre après l'élection de M. Turner comme chef du parti libéral a été l'imposition de la clôture sur une mesure qui est absolument essentielle et vitale aux droits civils des Canadiens. Nous n'avons entendu que des billevesées la fin de semaine dernière, car rien n'a changé. Comme je l'ai dit, ce n'est pas un programme de réformes, mais un rabâchage de vieux programmes.

Ce que cette mesure a de plus honteux, c'est que le gouvernement nous a assuré à la deuxième lecture que nous aurions l'occasion de faire des suggestions au comité. Quelle tromperie, quelle mauvaise foi, car le gouvernement n'avait pas du tout l'intention de tenir parole. Le gouvernement n'a guère accepté de suggestions faites au comité par les députés ou les personnes venues témoigner à grands frais pour les contribuables.

Les ministériels ne font que débiter des lieux communs d'un ton moralisateur. D'après un rapport publié aujourd'hui par la *Presse canadienne*, le solliciteur général (M. Kaplan) a dit que ce débat n'est que de l'obstruction systématique et que même un enfant comprendrait que les députés font des manigances. Est-ce que nous manigançons avec les alinéas a), b), c) et d) de l'article 2 qui définissent les menaces envers la sécurité du Canada et les activités clandestines auxquelles des agents secrets peuvent s'adonner au détriment des Canadiens?

Quelqu'un va demander un jour pourquoi certains députés n'ont pas protesté. Chose certaine, nous avons protesté énergiquement, mais les médias n'en ont pas tenu compte, occupés comme ils l'étaient à inventer des inepties à propos de gens stupides. Un jour, ces mêmes journalistes diplômés de la même vieille école de journalisme vont écrire des éditoriaux moralisateurs et pharisaïques pour demander comment cela a pu se produire à la Chambre des communes du Canada. Quand ils vont poser cette question, j'espère que quelqu'un leur montrera les discours que nous avons faits à la Chambre.

J'en ai assez du baratin hypocrite des députés libéraux. On ne nous permet même pas de présenter à la Chambre la plupart des amendements qui les obligeraient à se prononcer. Même l'ancien solliciteur général libéral n'approuve pas ce projet de loi. Les libéraux ne veulent même pas l'écouter. Il s'agit du député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand). Il lui a malheureusement fallu s'absenter et j'ai dû proposer hier ses amendements en son nom. On l'a probablement sciemment éloigné de la Chambre.

Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), qui est un éminent politique et qui siège depuis de nombreuses années, pose pour la forme la question suivante: que penserait John Turner de ce projet de loi? John Turner connaît très bien le projet de loi et y a réfléchi. Il a dit de le sortir de la Chambre le plus vite possible parce qu'il ne veut pas s'en embarrasser. Hier donc, le solliciteur général, qui se promène depuis des semaines sinon des mois avec un macaron John Turner à la boutonnière, a dit qu'il présentera un avis de motion demandant de mettre fin au débat. Cela ne me ferait rien que les libéraux mettent fin au débat s'ils voulaient accepter des amendements aptes à rendre ce projet de loi plus sûr pour les Canadiens.